

Plan d'aménagement spécial

Récupération d'un chablis total Unité d'aménagement 086-52

2021-05

MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS

Réalisation

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
Unité de gestion d'Harricana-Nord
1122, Route 111 Est
Amos (Québec) J9T 1N1

Téléphone : 819 444-5238



Dave Levasseur

Ingénieur forestier, planification
819-444-5238, poste 290



Sébastien Brochu

Technicien professionnel, planification
819-444-5238, poste 239



Mario Poirier

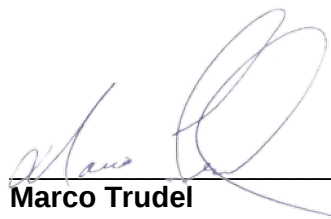
Chef de l'unité de gestion de Mont Plamondon et
d'Harricana-Nord

Date : **25 mai 2021**

Contribution

Martin Valcourt, ing.f., Direction de la coordination opérationnelle

Recommandation



Marco Trudel

Le directeur de la gestion des forêts du Nord-du-Québec

Date : **25 mai 2021**

Table des matières

Introduction.....	6
1. Description de la perturbation	7
1.1 NATURE	7
1.2 DATE ET PÉRIODE	7
1.3 LIEU.....	7
1.4 ENVERGURE DES DÉGÂTS	7
1.5 GRAVITÉ	7
1.6 CARACTÉRISTIQUES DES TERRAINS EN CAUSE.....	7
2. Bénéficiaires de GA, de PRAU et acheteurs sur le marché libre touchés.....	7
2.1 NOM	7
2.2 UNITÉ D'AMÉNAGEMENT	8
2.3 VOLUMES ANNUELS PAR ESSENCE	8
3. Matière ligneuse renversée	8
3.1 STRATES FORESTIÈRES (PEUPLEMENT, ÂGE, DENSITÉ)	8
3.2 VOLUMES SELON LES ESSENCES	9
3.3 QUALITÉ DES BOIS	9
3.4 SUPERFICIE DES STRATES.....	9
4. Matière ligneuse à récupérer	10
4.1 HYPOTHÈSES RETENUES.....	10
4.2 STRATES FORESTIÈRES (PEUPLEMENT, ÂGE, DENSITÉ ET SUPERFICIE).....	10
4.3 VOLUMES À RÉCUPÉRER SELON LES ESSENCES.....	11
4.4 TOLÉRANCE RELATIVE AUX VOLUMES NON RÉCUPÉRÉS.....	12
4.5 QUALITÉ DES BOIS	12
5. Modalités et résultats de la consultation.....	12
5.1 COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES	12
5.2 ORGANISMES PAR L'ENTREMISE DES TLGIRT	13
5.3 DIRECTION DE LA FAUNE	13
5.4 CONSULTATION PUBLIQUE.....	13
5.5 AUTRES CONSULTATIONS, AU BESOIN	13
6. Délai prévu pour la récupération des bois	13
6.1 EXERCICE OU EXERCICES FINANCIERS	13
6.2 DATE DU DÉBUT DES TRAVAUX	13
6.3 DATE DE LA FIN DES TRAVAUX	13
6.4 EXPLICATIONS DES EXIGENCES, S'IL Y A LIEU.....	13
7. Conditions spéciales de réalisation.....	14
7.1 EXÉCUTANTS DES TRAVAUX	14
7.2 NORMES D'INTERVENTION À RESPECTER.....	14
7.3 TRAVAUX SYLVICOLES ET PRESCRIPTIONS PARTICULIÈRES, LE CAS ÉCHÉANT	14
7.4 SAISON DE RÉCOLTE.....	14
7.5 MACHINERIE RECOMMANDÉE, LE CAS ÉCHÉANT	14
7.6 PRIORITÉS DE RÉCOLTE (ESSENCE ET QUALITÉ)	14
7.7 MESURES DE PROTECTION À PRENDRE	14
7.8 INFRASTRUCTURES REQUISES (PONTS, CHEMINS, CAMPS, ETC.).....	15

8. Remise en production.....	15
8.1. MENTION DE LA STRATÉGIE ENVISAGÉE, LE CAS ÉCHÉANT.....	15
9. Destination des bois à récupérer.....	15
9.1. RÉPARTITION DES VOLUMES PRÉVUS SELON LES ESSENCES ET LES DESTINATAIRES DES BOIS	15
10. Conséquences sur les garanties, les contrats, les ententes et la possibilité forestière	16
10.1. MENTION DES MODIFICATIONS (P. EX., RENONCIATIONS DES BGA ET VENTES DE GRÉ À GRÉ)	16
10.2. MENTION, LE CAS ÉCHÉANT, DU DÉPASSEMENT DE LA POSSIBILITÉ FORESTIÈRE	16
11. Mesurage des bois.....	16
11.1. PARTICULARITÉS À RESPECTER	16
12. Estimation de l'aide financière maximale.....	17
13. Approbation du plan	18
14. Annexes	19

Liste des annexes

Annexe 1 – Carte de localisation de la perturbation.....	20
Annexe 2 – Classification de la gravité des dommages.....	21
Annexe 3 – Carte des secteurs de récolte	22
Annexe 4 – Entente spéciale	23
Annexe 5– Calcul détaillé de l'aide financière	24

Liste des tableaux

Tableau 1 – Volumes attribuables, sans les branches, dans l'unité d'aménagement 086-52	8
Tableau 2 – BGA dans la ZI 106 et volumes en approvisionnement dans la région 10	8
Tableau 3 – Volume par essences	9
Tableau 4 – Superficie de matière ligneuse renversée par strate forestière.....	9
Tableau 5 – Strates forestière selon la superficie par classe de dommage.....	10
Tableau 6 – Volumes de matière ligneuse renversée par essence selon la classe de dommage	12
Tableau 7 – Répartition des volumes de matière ligneuse renversée avec aide financière par bénéficiaire de garantie d'approvisionnement (BGA).....	16
Tableau 8 – Aide financière pour les volumes admissibles.....	17

Introduction

Des vents violents ont balayé le territoire de l'unité d'aménagement (UA) 086-52 à environ 55 km au sud de la ville de Matagami et ont causé des dommages importants à une forêt de résineux. Le peuplement renversé avait été partiellement traité en éclaircie commerciale de 2003 à 2011. Ce chablis nous a été rapporté à la fin de l'été 2020. La superficie visée par le plan spécial est localisée sur le territoire de la communauté autochtone algonquine de Pikogan.

L'objectif du présent plan d'aménagement spécial découle de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* et s'applique à l'année 2021-2022. Le plan consiste à récupérer les bois renversés par les vents (chablis) et à réduire les pertes de matières ligneuses qui pourraient survenir dans les peuplements adjacents à court terme.

1. Description de la perturbation

1.1 Nature

Un épisode de vent violent (chablis) qui a entièrement fauché plusieurs arbres.

1.2 Date et période

Le chablis s'est produit durant l'été 2020. Il a été rapporté à l'Unité de gestion d'Harricana-Nord le 29 juillet 2020.

Au cours de l'automne 2020, le personnel de l'unité de gestion, en collaboration avec la Direction des inventaires forestiers (DIF), a délimité les dommages du chablis à l'aide d'images satellitaires. L'unité de gestion a également procédé à des visites sur le terrain et a permis de circonscrire le secteur où les arbres devaient être récupérés.

1.3 Lieu

La perturbation s'est produite dans le canton Douay, situé dans l'Unité de gestion d'Harricana-Nord dans la région du Nord-du-Québec.

1.4 Envergure des dégâts

Dans plusieurs secteurs, tous les arbres ont été complètement couchés, ce qui empêche la circulation en forêt et augmente la difficulté de la récolte.

1.5 Gravité

Dans les parties les plus gravement touchées, la totalité des tiges est renversée.

1.6 Caractéristiques des terrains en cause

Cette perturbation se caractérise par le renversement des arbres des peuplements traités en éclaircie commerciale au cours des dernières années (de 2003 à 2011). Le fait que le peuplement ait été ouvert a probablement diminué sa résistance au vent.

D'autres peuplements adjacents sans historique de perturbation anthropique ont également été touchés par des chablis, mais moins gravement.

2. Bénéficiaires de GA, de PRAU et acheteurs sur le marché libre touchés

2.1 Nom

Dans l'Unité de gestion d'Harricana-Nord, on compte cinq bénéficiaires de garantie d'approvisionnement (GA) avec une garantie de résineux et deux bénéficiaires de GA de feuillus. Les bénéficiaires sont énumérés dans le tableau 2 ci-dessous.

2.2 Unité d'aménagement

L'unité d'aménagement touchée pas le chablis est l'UA 086-52. Celle-ci, hors Paix des braves, fait partie de la zone d'intégration (ZI) 106. Le tableau 1 montre les volumes attribuables selon le type de volume qu'on trouve dans l'UA 086-52.

Tableau 1 – Volumes attribuables, sans les branches, dans l'unité d'aménagement 086-52

Volume par groupe d'essences (m³)

Type de volume	Sapin, épinette, pin gris, mélèze	Peuplier	Bouleau à papier	Total général
GA	181 450	64 550	3 400	249 400
BMMB	63 750	22 750	1 300	87 800
Volume attribuable	245 200	87 300	4 700	337 200

2.3 Volumes annuels par essence

Le tableau 2 montre les attributions annuelles respectives des bénéficiaires se trouvant dans la zone d'intégration 106. À titre indicatif, le tableau suivant présente les bénéficiaires de garantie d'approvisionnement actifs dans l'Unité de gestion d'Harricana-Nord, soit tous les volumes des bénéficiaires de garantie d'approvisionnement de la région 10.

Tableau 2 – BGA dans la ZI 106 et volumes en approvisionnement dans la région 10

Bénéficiaire de garantie d'approvisionnement	Volume par essence (m ³)			
	Sapin, épinette, pin gris, mélèze	Peuplier	Bouleau à papier	Total général
Rayonier A.M. Canada S.E.N.C. (La Sarre)	344 050	0	0	344 050
Eacom Timber Corporation (Matagami)	307 300	0	0	307 300
PF Résolu Canada inc. (Comtois)	413 600		0	413 600
Matériaux Blanchet	135 900	0	0	135 900
Scierie Landrienne	147 350	0	0	147 350
Forex Amos inc. (LVL)	0	35 200	0	35 200
Forex Amos inc. (OSB)	0	36 000	28 500	64 500
Norbord inc.	0	154 200	4 850	159 050

3. Matière ligneuse renversée

3.1 Strates forestières (peuplement, âge, densité)

La majorité du peuplement renversé est âgé de 70 à 90 ans et d'une densité A et B. La végétation potentielle moyenne est du ME1 et du RE2. Le tableau 5 donne le détail complet des strates forestières selon le type de classe de dommage.

3.2 Volumes selon les essences

Le tableau 3 donne le volume total par essence pour l'entièreté des essences trouvées dans le secteur de récupération.

Tableau 3 – Volume par essence

		Sapin	Épinette noire	Pin gris	Mélèze	Total partiel SEPM	Peuplier	Bouleau à papier	Total
Volume total des volumes à récolter	m ³	941	23 571	9 334	78	33 924	15 459	194	49 577

3.3 Qualité des bois

Les bois trouvés dans le chablis sont de qualité sciage ou peuvent être aussi utilisés pour faire des lamelles pour fabriquer des panneaux.

3.4 Superficie des strates

Le tableau 4 donne la superficie moyenne des strates majoritaires dans la perturbation selon les perturbations antérieures subies par le peuplement.

Tableau 4 – Superficie de matière ligneuse renversée par strate forestière

Classe de dommage	Perturbation moyenne	Strate						Superficie (ha)
Moyen à grave (34 % ou plus des tiges sont renversées)	Coupe protection des sols (2010)	R	PGEN	B290	B1BI 30	RE21		25,0
		R	PGPG	B290	B1BI 20	RE21		
	Éclaircie commerciale (2009)	R	ENEN	A390	B4GA 30	ME13		8,3
		R	ENEN	A390	B4GA 30	RE23		
	Éclaircie commerciale (2011)	M	ENENPT	A290	B4GA 30	ME13		12,5
		R	ENEN	A290	A4GA 40	ME16		
		R	ENEN	A390	A4GA 30	RE23		
		R	ENEN	A390	A4GA 40	RE26		
	Peuplement naturel	R	ENEN	B390	A4GA 40	RE26		66,6
		R	ENEN	A390	A4GA 40	ME16		
		R	ENEN	A390	A4GA 30	ME13		
		R	ENEN	A390	A4GA 30	ME13		
Léger à non perturbé (33 % ou moins des tiges sont renversées)	Coupe protection des sols (2010)	R	PGEN	B290	B1BI 30	RE21		6,6
	Éclaircie commerciale (2009)	R	ENEN	A390	B4GA 30	ME13		17,8
		R	ENEN	A470	A4GA 50	RE37		
	Éclaircie commerciale (2011)	R	ENEN	A390	A4GA 40	RE26		24,0
		R	ENEN	B390	A4GA 40	RE26		
	Peuplement naturel	F	PTPT	B190	A4GA 40	ME16		176,3
		M	ENENPT	A290	A4GA 40	ME16		
		R	ENEN	B390	A4GA 40	RE26		
Total								337,1

4. Matière ligneuse à récupérer

4.1 Hypothèses retenues

La matière ligneuse à récupérer se trouve dans l'entièreté du secteur, soit 337,1 ha. De cette superficie, 112,4 ha appartiennent à la classe de dommage moyen à grave et feront l'objet d'une aide financière. La différence, soit 224,7 ha, ne fera pas l'objet d'une aide financière, puisqu'elle appartient à la classe de dommage faible.

À titre indicatif, on trouve la classification des dommages causés par le vent à l'annexe 2.

4.2 Strates forestières (peuplement, âge, densité et superficie)

Le tableau 5 montre le peuplement, l'âge, la densité et la superficie détaillée selon la classe de dommage du chablis

Tableau 5 – Strates forestières selon la superficie par classe de dommage

	Strates	Superficie
Avec aide financière Moyen à grave (34 % ou plus des tiges sont renversées)	CPS2010	0,3
	F PTPT A 90	6,5
	F PTPT B 90	4,2
	F EC2011 PTPT A 90	0,1
	M ENENPT A 90	4,3
	M ENENPT B 90	0,1
	M ENENPT D 9090	3,2
	M PTPTEN B 90	1,9
	M EC2011 ENENPT A 90	2,4
	M ECL2008 ENENPT B 90	0,2
	R ENEN A 90	15,0
	R ENEN B 90	11,5
	R ENPG B 90	0,1
	R PGEN B 90	1,9
	R PGPG B 90	2,8
	R CPS2010 ENEN B 90	0,2
	R CPS2010 PGEN B 90	6,3
	R CPS2010 PGPG B 90	18,2
	R EC ENEN B 70	6,0
	R EC2003 PGEN B 90	1,2
	R EC2003 PGEN C 90	5,7
	R EC2003 PGPG B 90	1,0
	R EC2009 ENEN A 90	7,6
	R EC2009 ENEN B 90	0,6
	R EC2009 PGEN B 90	0,1
	R EC2011 ENEN A 90	8,7
	R EC2011 ENEN B 90	1,3
	(vide)	1,0
	Total partiel	112,4

	Strates	Superficie
Sans aide financière Léger à non perturbé (33 % ou moins des tiges sont renversées)	CPS2010	0,6
	EC2009	0,2
	F PTPT A 90	8,9
	F PTPT B 90	15,3
	F EC2011 PTPT A 90	0,4
	M ENENPT A 90	7,9
	M ENENPT B 90	1,0
	M ENENPT D 9090	4,0
	M FXFXRX C 10	0,4
	M PTPTEN B 90	0,6
	M EC2011 ENENPT A 90	1,9
	M ECL2008 ENENPT B 90	0,8
	R ENEN A 70	1,4
	R ENEN A 90	21,5
	R ENEN B 90	16,9
	R ENEN C 90	0,6
	R ENPG B 90	1,3
	R PGEN B 90	12,4
	R PGPG B 90	13,3
	R CPS2010 ENEN A 90	1,8
	R CPS2010 ENEN B 90	0,5
	R CPS2010 PGEN B 90	2,6
	R CPS2010 PGPG B 90	1,2
	R EC ENEN B 70	19,7
	R EC ENPG C 70	3,5
	R EC2003 PGEN B 90	11,2
	R EC2003 PGEN C 90	20,7
	R EC2003 PGPG B 90	5,6
	R EC2003 PGPG C 90	2,4
	R EC2009 ENEN A 70	4,6
	R EC2009 ENEN A 90	11,4
	R EC2009 ENEN B 90	0,5
	R EC2009 PGEN B 90	1,0
	R EC2011 ENEN A 90	14,8
	R EC2011 ENEN B 90	7,0
	(vide)	6,8
	Total partiel	224,7
Total		337,1

4.3 Volumes à récupérer selon les essences

Il s'agit essentiellement de volumes d'épinette noire, de pin gris et de peuplier. Le tableau suivant donne les volumes selon l'essence, selon la classe dommage

Tableau 6 – Volumes de matière ligneuse renversée par essence selon la classe de dommage

		Sapin	Épinette noire	Pin gris	Mélèze	Sous- total SEPM	Peuplier	Bouleau à papier	Total par zone touchée
Volume m³/ha par essence (classe dommage moyen à grave)	m ³ /ha	2,52	72,50	24,29	0,18	99,49	48,20	0,58	148,27
Volume m³/ha par essence (classe dommage léger)	m ³ /ha	2,92	68,65	29,39	0,25	101,21	44,70	0,57	146,48
Volume total par essence (classe dommage moyen à grave)	m ³	284	8 149	2 731	21	11 185	5 417	65	16 667
Volume total par essence (classe dommage léger)	m ³	657	15 422	6 603	57	22 739	10 042	129	32 910
Volume total des volumes à récolter	m ³	941	23 571	9 334	78	33 924	15 459	194	49 577

4.4 Tolérance relative aux volumes non récupérés

L'objectif est de récolter également la partie touchée par le chablis léger parce que celle-ci est composée du même type de peuplement qui se trouve dans la partie gravement touchée par le chablis. Ces dernières seront également vulnérables aux vents et aux insectes, comme le longicorne au printemps.

4.5 Qualité des bois

Les bois trouvés dans le chablis sont de qualité sciage.

5. Modalités et résultats de la consultation

5.1 Communautés autochtones

Une consultation ciblée a été réalisée auprès de la communauté autochtone concernée, soit la communauté de Pikogan, du 25 janvier au 23 février 2021. Durant cette période de consultation, deux mesures d'harmonisation ont été demandées et acceptées par le représentant des compagnies forestières. Les demandes sont :

- dans le plan spécial chablis, de laisser une protection de 30 m autour d'un camp autochtone;
- 100 cordes de bois de chauffage, également.

5.2 Organismes par l'entremise des TLGIRT

La récupération du chablis a également été présentée à la table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT) le 1^{er} décembre 2020. Aucun demande ou commentaire n'a été formulé par les membres durant cette rencontre ou après.

5.3 Direction de la faune

Le contour du secteur de récupération du chablis a également été envoyé à la Direction de la faune à deux reprises pour consultation, soit durant la consultation du plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO) du 24 novembre 2020 au 7 janvier 2021. Les secteurs de coupes ont également été revus durant la consultation de la programmation annuelle du plan 2021-2022 (PRAN) du 2 février 2021 au 15 février 2021. Pour les deux consultations, aucun préoccupation ou commentaire n'a été émis.

5.4 Consultation publique

Une consultation publique a été tenue à l'hiver 2021, du 25 janvier au 19 février. La totalité des polygones de récolte y était présentée. Aucune demande d'information supplémentaire ou commentaire n'a été adressé durant cette consultation.

5.5 Autres consultations, au besoin

Aucune autre consultation n'a été tenue. Il est important de spécifier que le l'UA 086-52 ne comporte aucune zone d'exploitation contrôlée et aucune pourvoirie.

6. Délai prévu pour la récupération des bois

Exercice ou exercices financiers

Le secteur participe à la planification opérationnelle 2021-2022.

6.1 Date du début des travaux

La date prévue pour commencer les travaux de récupération est le 1^{er} juin 2021.

6.2 Date de la fin des travaux

Les travaux de récolte sont censés être terminés avant l'automne. Il est envisagé de remettre le secteur en production durant la même année. À l'automne 2021, tous les travaux devraient être terminés.

6.3 Explications des exigences, s'il y a lieu

Les superficies du plan spécial seront entièrement récoltées en été, à cause du fort potentiel et des chemins d'été déjà construits.

7. Conditions spéciales de réalisation

7.1 Exécutants des travaux

Les exécutants des travaux seront les mêmes équipes forestières que les compagnies forestières engagé pour leurs travaux réguliers. Ces équipes doivent respecter les mêmes règlements imposés dans l'entente de récolte.

7.2 Normes d'intervention à respecter

Compte tenu de la faible proportion de régénération constatée, le traitement de récolte visé est une CPRS (CPRS_U-SLEG), soit une coupe avec protection de la régénération et des sols uniformes sans legs biologiques. De plus, tous les secteurs seront scarifiés et reboisés. Ainsi, l'article 153 du *Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État* (RADF) ne s'applique pas en ce qui concerne la protection de la régénération. En effet, les peuplements à récupérer sont majoritairement localisés sur des sites d'épinette noire, et il n'y a pas de régénération en essences commerciales. Pour information, le passage de la machinerie sur plus de 25 % de la superficie pourrait y être autorisé, ce qui faciliterait les opérations forestières.

Aussi, compte tenu de l'état des tiges après le chablis et de la complexité opérationnelle quant à leur récolte, il est fort probable que le volume maximal de matières ligneuses non utilisées de 3,5 m³/ha prévu à l'article 152 du RADF soit dépassé après coupe.

À l'exception des présents articles mentionnés dans cette section, le RADF doit être respecté.

7.3 Travaux sylvicoles et prescriptions particulières, le cas échéant

De plus, le territoire couvert par le plan spécial est traversé sur environ 4,1 km par une route principale. Comme plusieurs arbres sont renversés dans le corridor routier de 30 m de chaque côté de la route, l'article 8 du RADF ne pourra être respecté durant la récupération du chablis. De ce fait, les corridors routiers devraient être en grande majorité récoltés, et ce, même si la régénération adjacente à l'aire de coupe n'a pas atteint une hauteur moyenne de 3 m.

7.4 Saison de récolte

La saison de récolte est l'été 2021.

7.5 Machinerie recommandée, le cas échéant

La machinerie recommandée est la même que celle utilisée durant les opérations courantes, soit des abatteuses-groupeuses et des transporteurs ou des débardeurs de bois long ou court.

7.6 Priorités de récolte (essence et qualité)

La priorité de récolte est l'épinette noire, le pin gris, le peuplier, le sapin, le mélèze et le bouleau à papier. Les essences résineuses iront aux usines de sciage, tandis que les feuillus iront aux usines de transformation de panneaux.

7.7 Mesures de protection à prendre

Il n'y a pas de mesure particulière à prendre. Tous les articles du RADF doivent être respectés, excepté ceux mentionnés ci-dessus.

7.8 Infrastructures requises (ponts, chemins, camps, etc.)

Il n'y a pas d'infrastructure particulière, sauf un vieux camp autochtone pour lequel une mesure de protection a été demandée (voir point 5.1).

8. Remise en production

8.1. Mention de la stratégie envisagée, le cas échéant

Selon le scénario d'aménagement, un scarifiage et un reboisement sont prévus à la suite de la récolte des bois. Les secteurs sont également censés être remis en production durant les étés de 2021 et de 2022.

9. Destination des bois à récupérer

9.1. Répartition des volumes prévus selon les essences et les destinataires des bois

Le tableau qui suit montre la répartition des volumes compris dans les secteurs affichant des dommages caractérisés de moyens à graves, entre les quatre compagnies forestières qui ont sélectionné des volumes à la suite d'une table opérationnelle de la ZI 106.

Tableau 7 – Répartition des volumes de matière ligneuse renversée avec aide financière par bénéficiaire de garantie d'approvisionnement (BGA)

Secteur	BGA	Sapin	Épinette noire	Pin gris	Mélèze	Sous- Total SEPM	Peuplier	Bouleau à papier	Total par BGA
		(m ³)	(m ³)	(m ³)	(m ³)	(m ³)	(m ³)	(m ³)	(m ³)
Moyen à grave (34 % ou plus des tiges sont renver- sées)	Corporation Eacom Timber (Matagami)	41	1 500	1 543	1	3 085	0	0	3 085
	Scierie Landrienne	58	1 204	597	3	1 862	0	0	1 862
	Matériaux Blanchet	185	5 445	591	17	6 238	0	0	6 238
	Norbord (La Sarre)	0	0	0	0	0	5 417	65	5 482
Total		284	8 149	2 731	21	11 185	5 417	65	16 667

10. Conséquences sur les garanties, les contrats, les ententes et la possibilité forestière

10.1. Mention des modifications (p. ex., renonciations des BGA et ventes de gré à gré)

Il n'y a pas eu de renonciations des BGA pour ce secteur.

10.2. Mention, le cas échéant, du dépassement de la possibilité forestière

Les volumes récoltés par ce plan spécial ne dépasseront pas la possibilité annuelle de coupe à rendement soutenu ni les attributions des bénéficiaires de garantie d'approvisionnement.

11. Mesurage des bois

11.1. Particularités à respecter

Les volumes de bois récoltés dans le secteur de chablis seront mesurés et rapportés sur une unité de compilation ou un projet propre à la récupération des bois en plan spécial chablis.

12. Estimation de l'aide financière maximale

Le taux d'aide financière de la première année de récolte a été retenu et appliqué aux parties du plan spécial dans les classes de dommage moyen à fort.

Aucune aide financière n'est prévue pour les parties du plan spécial dans la classe de dommage léger.

Les volumes sont nets et présentés uniquement pour la partie avec aide financière. Le montant de l'aide financière maximale est de 80 954,35 \$. Le tableau 8 donne le montant calculé selon les essences.

Tableau 8 – Aide financière pour les volumes admissibles

UA	Zone de tarification	Essences	Volume de bois net à récupérer selon l'essence		Aide de base selon l'essence*		Aide totale max.
			Qualité	(m ³)	(\$/m ³)	(\$)	(\$)
086-52	886	Sapin	Sciage	284	4,30	1 221,20	1 221,20
			Pâte	-	0,25	-	
		Épinette	Sciage	8 149	6,45	52 561,05	52 561,05
			Pâte	-	2,09	-	
		Pin gris	Sciage	2 731	6,56	17 915,36	17 915,36
			Pâte	-	0,25	-	
		Mélèze	Sciage	21	1,03	21,63	21,63
		Bouleau à papier	Sciage	65	2,07	134,55	134,55
		Peuplier	Sciage	5 417	1,68	9 100,56	9 100,56
		Total		16 667		80 954,35	80 954,35

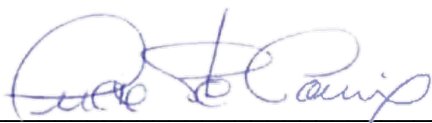
* Taux de la grille d'aide financière 2020-2021.

13. Approbation du plan

J'approuve le plan sous réserve des conditions ci-après énoncées :

- toutes les modifications apportées au présent plan devront faire l'objet d'un addenda, qui devra être approuvé avant son application.

La sous-ministre associée aux Opérations régionales,



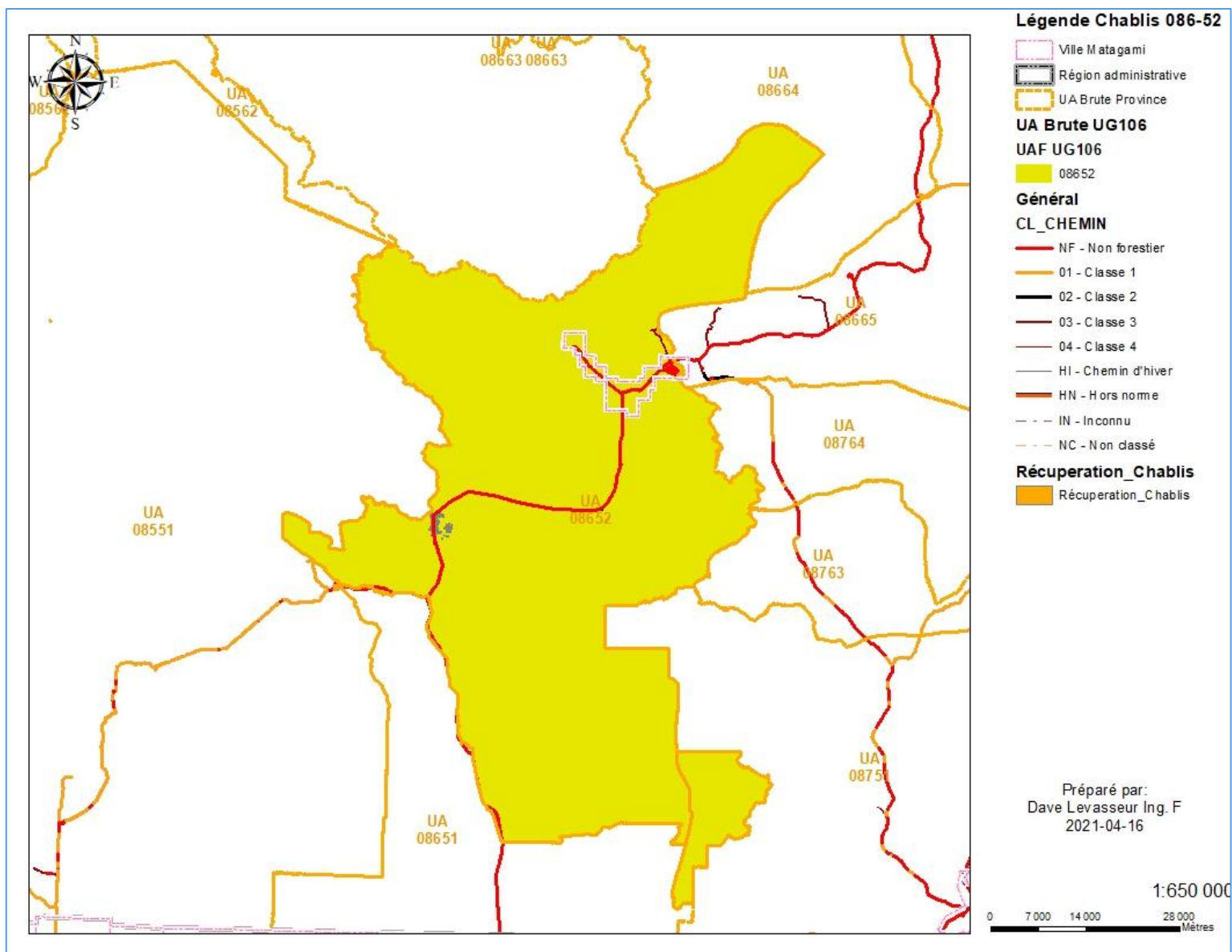
Lucie Ste-Croix

2021-06-01

Date

14. Annexes

Annexe 1 – Carte de localisation de la perturbation

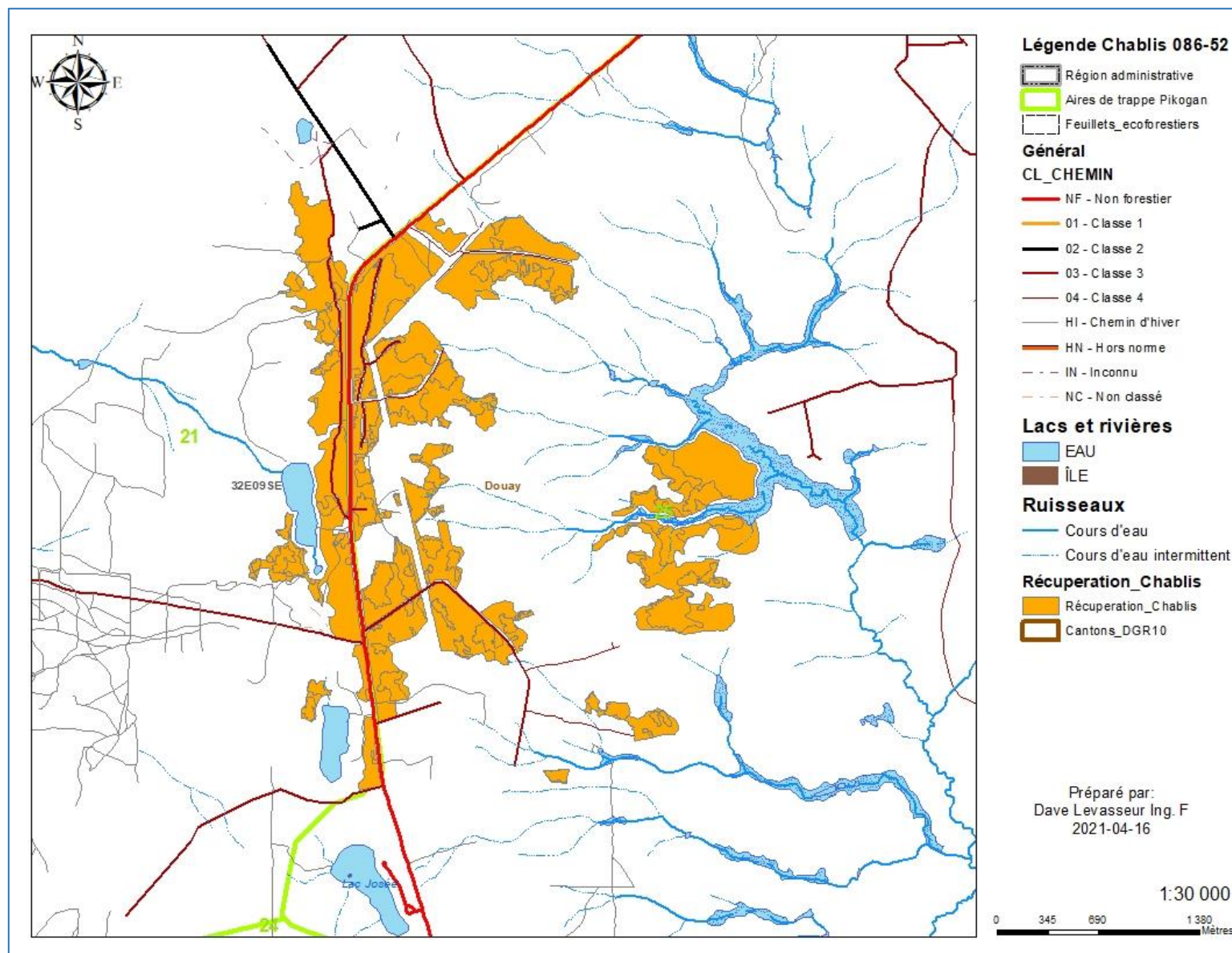


Annexe 2 – Classification de la gravité des dommages

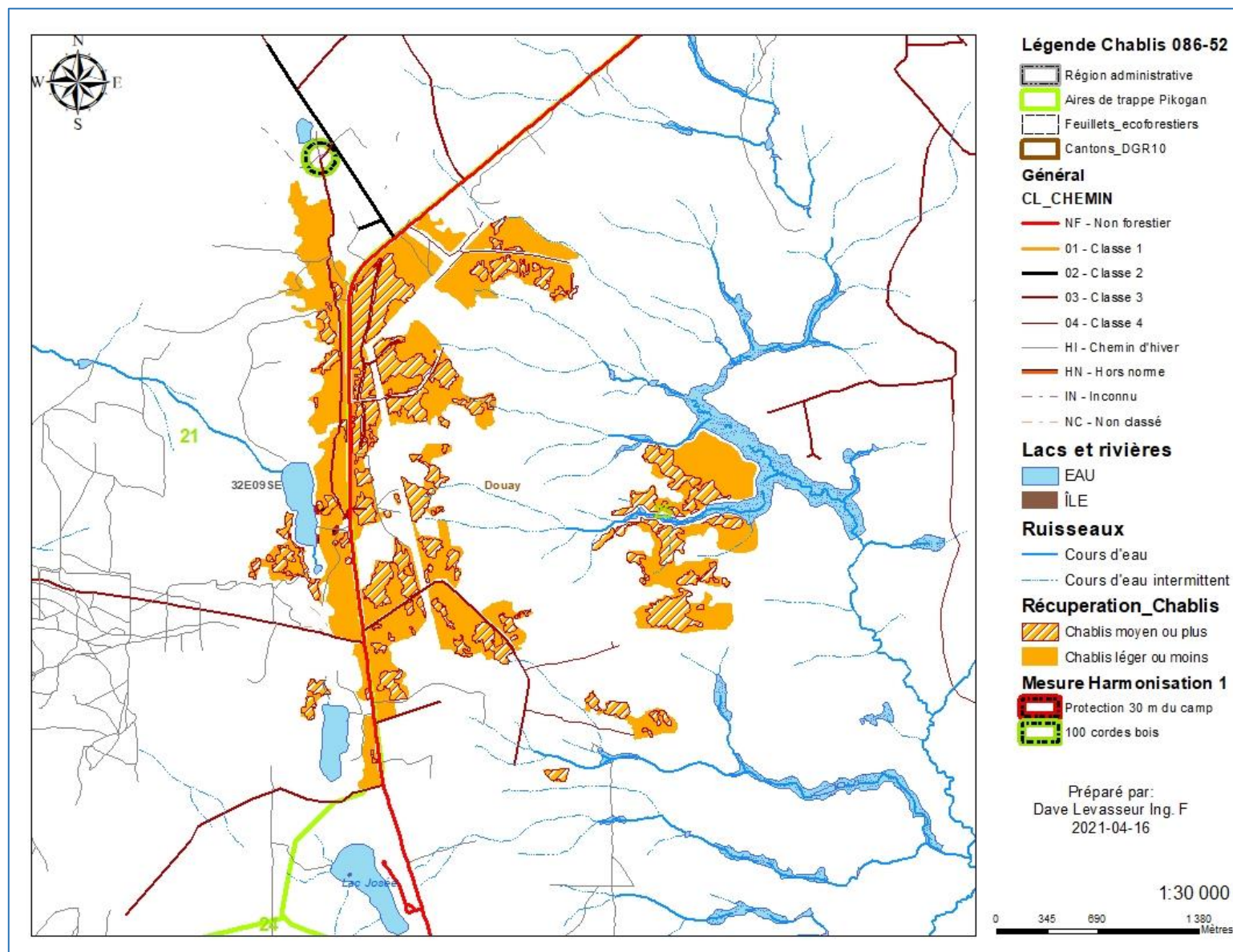
Classe de dommage	% approximatif de tiges renversées*
Léger	1 % à 33 %
Moyen	34 % à 66 %
Grave	67 % à 100 %

* Une tige renversée se définit comme présentant une inclinaison supérieure à 30° par rapport à la verticale ou étant rabattue au sol.

Annexe 3 – Carte des secteurs de récolte



Annexe 4 – Entente spéciale



Annexe 5 – Calcul détaillé de l'aide financière

BGA	Sapin	Épinette noire	Pin gris	Mélèze	Sous-total SEPM	Peuplier	Bouleau à papier	Total par BGA
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Corporation Eacom Timber (Matagami)	176,30	9 675,00	10 122,08	1,03	19 974,41	-	-	19 974,41
Scierie Landrienne	249,40	7 765,80	3 916,32	3,09	11 934,61	-	-	11 934,61
Matériaux Blanchet	795,50	35 120,25	3 876,96	17,51	39 810,22	-	-	39 810,22
Norbord (La Sarre)	-	-	-	-	-	9 100,56	134,55	9 235,11
	1 221,20	52 561,05	17 915,36	21,63	71 719,24	9 100,56	134,55	80 954,35

* Ce tableau démontre l'aide financière par essence, par BGA.



**Forêts, Faune
et Parcs**

Québec

